

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Arrêté du 28 juin 2023

**portant nomination des membres du jury du concours national d'agrégation pour le
recrutement de professeurs des universités de sciences de gestion et du management pour
l'année 2023**

NOR : ESRH2314621A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu l'arrêté du 13 février 1986 modifié relatif à l'organisation générale du premier concours d'agrégation pour le recrutement des professeurs des universités des disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2023 fixant les modalités d'inscription en vue de pourvoir des emplois de professeur des universités dans la discipline sciences de gestion et du management pour le concours national d'agrégation pour l'année 2023 ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2023 portant nomination du président du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline sciences de gestion et du management,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury du concours national d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités dans la discipline sciences de gestion et du management, ouvert par l'arrêté du 4 avril 2023 susvisé :

M. Jean-Philippe DENIS, professeur des universités à l'université Paris-Saclay, président du jury,

M. Pierre-Jean BENGHOZI, directeur de recherche émérite au Centre National de la Recherche Scientifique,

M. Joël BRÉE, professeur des universités à l'université de Caen,

Mme Cécile GODÉ, professeure des universités à l'université d'Aix-Marseille,

Mme Yvonne MULLER-LAGARDE, professeure des universités à l'université Paris-X,
Mme Florence NOGUERA, professeure des universités à l'université Montpellier-III,
M. Éric SÉVERIN, professeur des universités à l'université de Lille.

Article 2

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **28 JUIN 2023**

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation
Le directeur général des ressources humaines

Boris MELMOUX-EUDE